

DDT Essonne

OBSERVATOIRE NATIONAL SUR LES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

GUIDE POUR LA SAISIE DES DONNEES SUR LE PORTAIL DE L'OBSERVATOIRE

www.services.eaufrance.fr

Contact: DDT- SIDD/BEMN - Boulevard de France - 91 012 EVRY cedex

Courriel: ddt-sispea@essonne.gouv.fr

Françoise FINARDI (correspondante SISPEA) Téléphone : 01 60 76 33 48

Sommaire

COMMENT L'OBSERVATOIRE FONCTIONNE T'IL ?	<u>3</u>
COMMENT SE CONNECTER AU PORTAIL DE SAISIE ?	4
COMMENT MODIFIER SON IDENTIFIANT ET SON MOT DE PASSE ?	<u>7</u>
COMMENT ALLER SUR LE TERRITOIRE DE MA COLLECTIVITÉ ET/OU DE MES	
SERVICES (EAU POTABLE OU ASSAINISSEMENT) ?	<u>9</u>
COMMENT SAISIR LES INDICATEURS DE MA COLLECTIVITÉ ?	11
Saisir vos données	10
Saisir vos donnees	12
Deuxième étape : Envoyez pour vérification	<u>15</u>
COMMENT MODIFIER MES DONNÉES SUITE À LA VÉRIFICATION DE LA DDT ?	16
COMMENT VALIDER ET PUBLIER MES DONNÉES ?	<u>17</u>
COMMENT DÉ PUBLIER MES DONNÉES ?	17

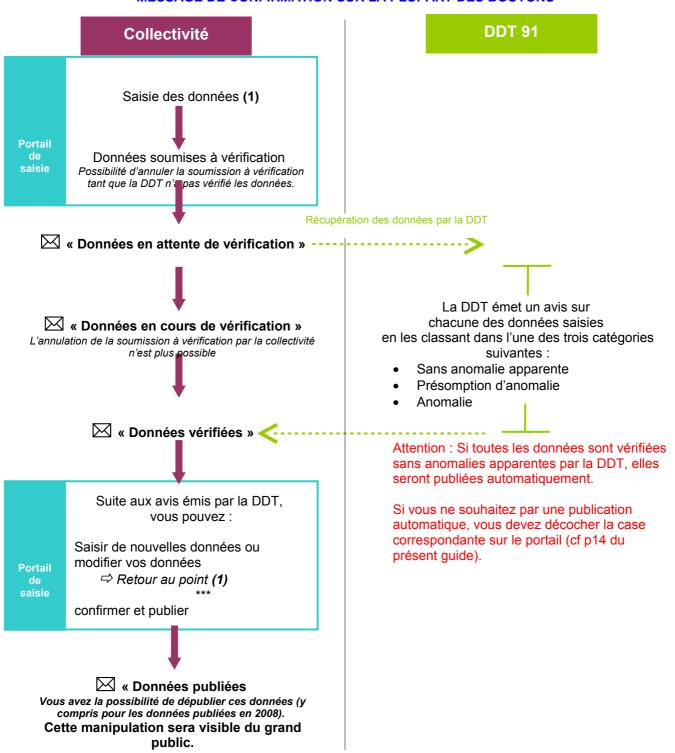
L'observatoire est un outil permettant de mettre en ligne les données de tous les services d'eau potable et d'assainissement de France.

Comment l'observatoire fonctionne t'il?

Les acteurs :

l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) a été chargé de la mise en place de cet observatoire. La collectivité est <u>responsable</u> de la saisie et de la publication des données de ses services. La DDT est chargée d'assister les collectivités pour la saisie et la publication.

MESSAGE DE CONFIRMATION SUR LA PLUPART DES BOUTONS



Vos données sont accessibles au grand public sur le site de l'observatoire

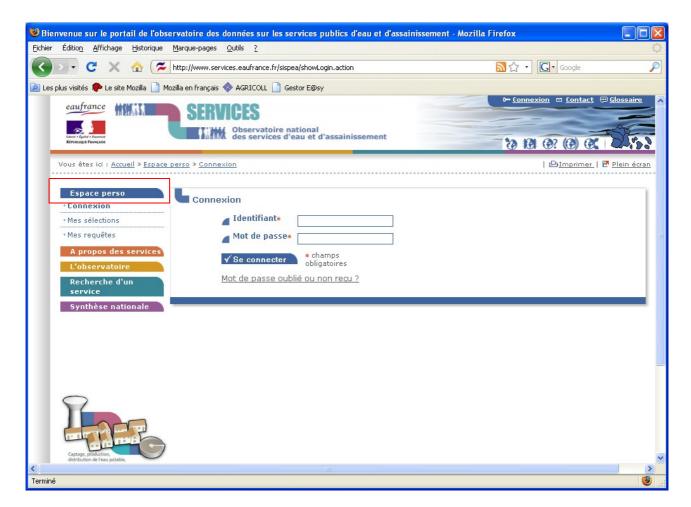
A chaque étape de la procédure, vous recevrez un courriel issu du serveur du portail de saisie vous informant du changement de statut de vos données. Ce courriel est repéré ci-dessus par le logo \boxtimes .

Comment se connecter au portail de saisie?

A partir de la page d'accueil <u>www.services.eaufrance.fr</u>, cliquez dans **Espace Perso** puis **Connexion**. Saisir l'identifiant et le mot de passe que vous possédez.







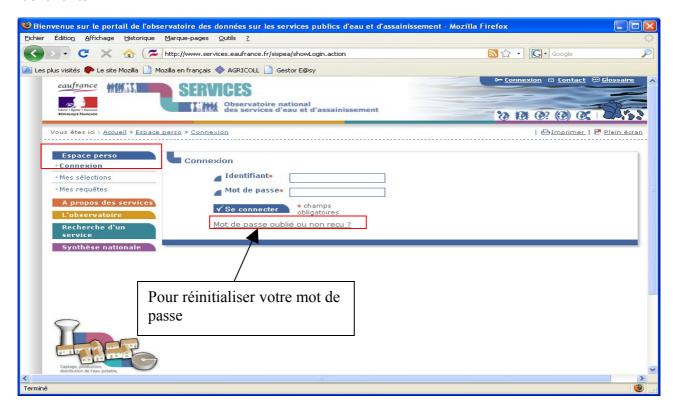
Saisissez l'identifiant et le mot de passe. Vous accédez à votre espace personnel.

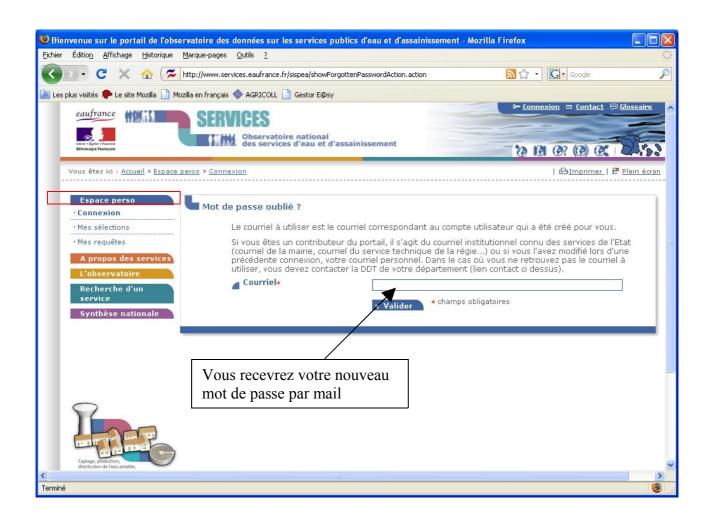
Votre <u>identifiant</u> doit être saisi en minuscules. Celui-ci comporte des tirets bas(_) à respecter. Le <u>mot de passe</u> que vous avez reçu peut contenir des majuscules et des minuscules ainsi que des lettres qu'il faut respecter lors de la saisie. Par ailleurs, certains logiciels de messagerie génèrent un espace vide après le mot de passe lorsque vous double-cliquez dessus. Assurez-vous de ne pas l'avoir copié avant de vous connecter.

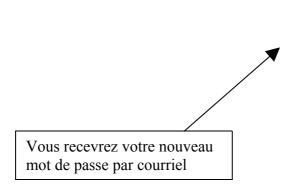
Lors de votre première connexion, nous vous recommandons de changer votre mot de passe.

Comment modifier son identifiant et son mot de passe ? Que faire si je n'ai pas de mot de passe ?

Dans Espace Perso, cliquez sur Mot de passe oublié ou non reçu puis rentrez votre courriel institutionnel. Vous recevrez un courriel avec la marche à suivre pour obtenir vos nouveaux identifiants.







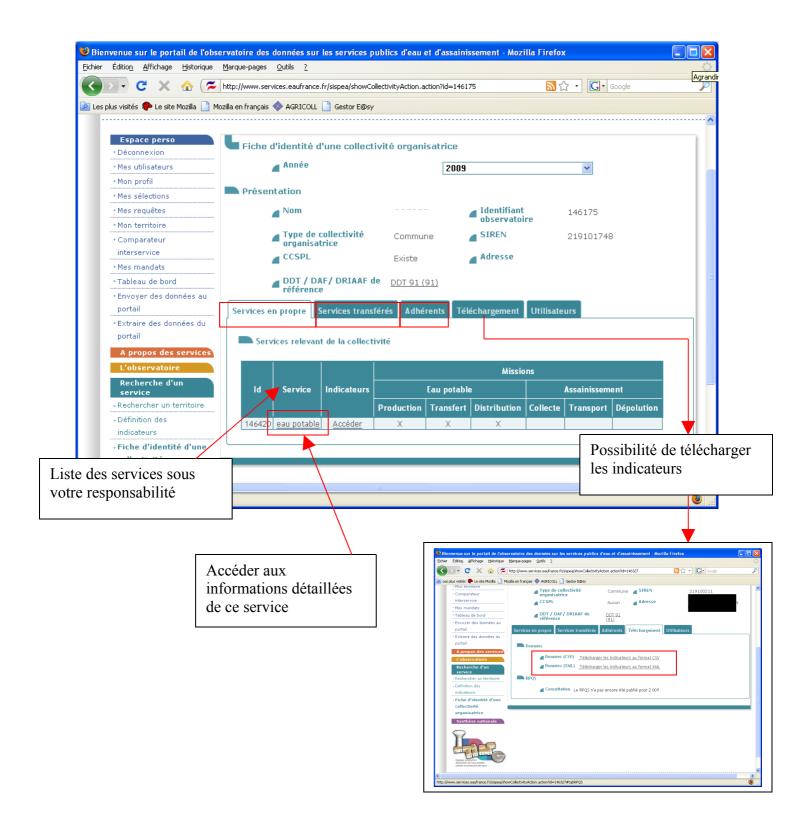
Comment aller sur le territoire de ma collectivité et/ou de mes services (eau potable ou assainissement) ?

Lorsque vous vous êtes identifié dans **Espace Perso / Connexion**, vous avez quatre possibilités pour accéder à votre territoire.

- -En haut à droite de votre page Internet, en cliquant sur le nom de votre collectivité ;
- -Dans le menu de gauche en cliquant sur Mon territoire ;
- -Dans la page Internet en cliquant sur Mon territoire ;
- -En bas de la page Internet en cliquant sur Accéder à mon territoire

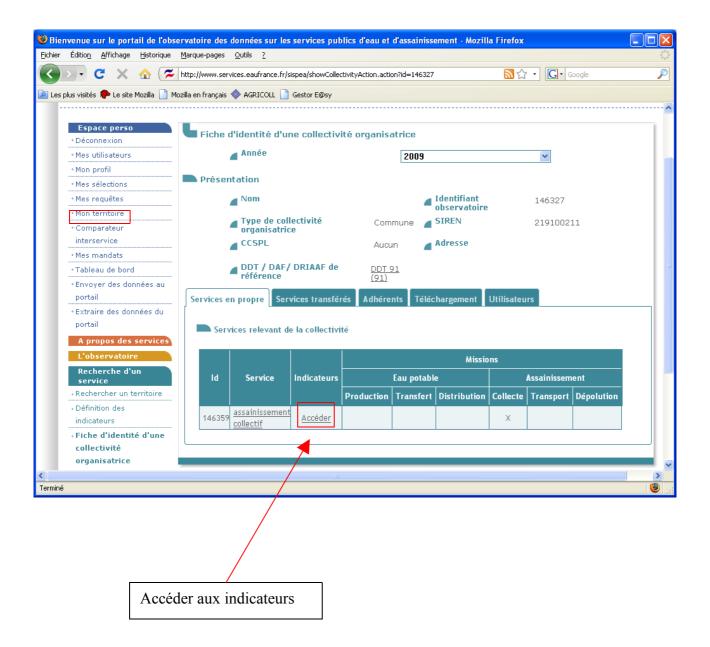


Dans la **Fiche d'Identité de votre collectivité**, vous pouvez accéder au descriptif détaillé de chaque service (eau potable, assainissement collectif ou assainissement non collectif) dont vous êtes responsables en cliquant sur les onglets **Service en propre**, **Services transférés et Adhérents.**.



Comment saisir les indicateurs de ma collectivité ?

Dans **Mon territoire** sur le territoire de votre <u>service</u> (eau potable ou assainissement), cliquez sur **Accéder** dans la colonne **Indicateurs**.

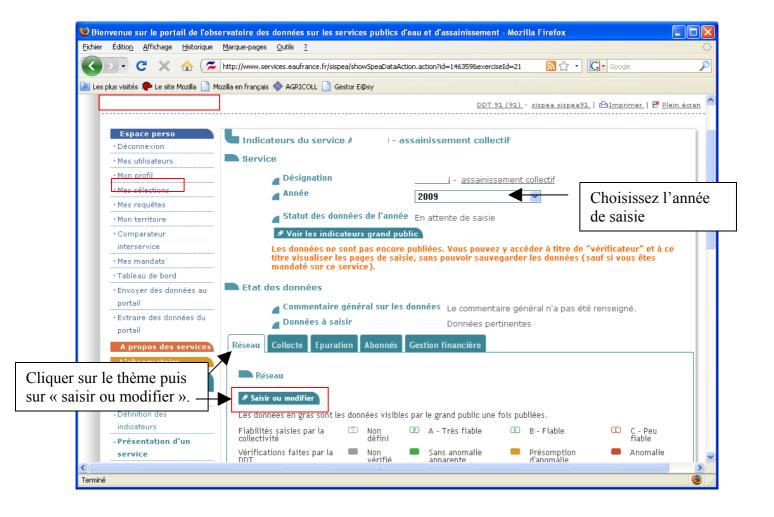


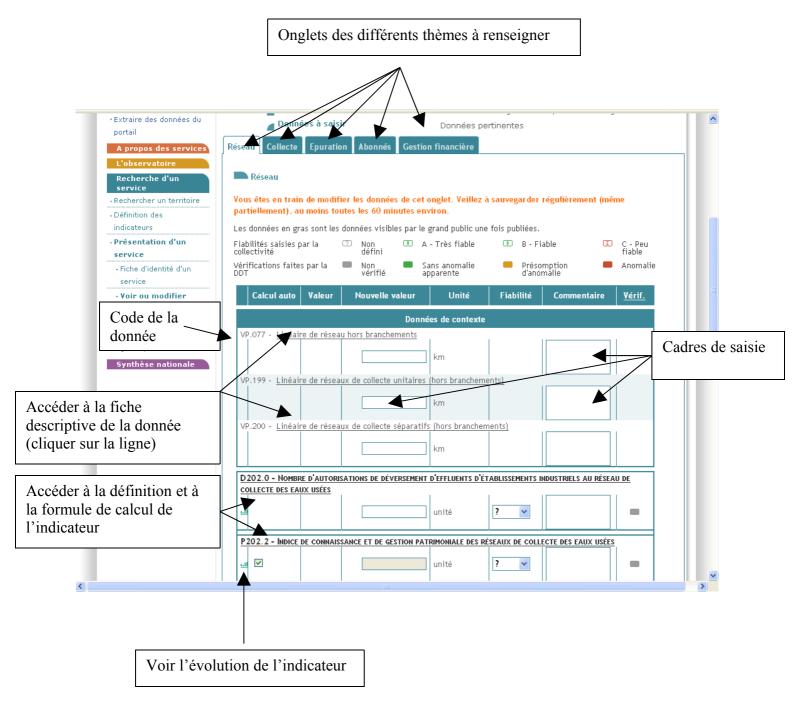
Saisir vos données

Les données à saisir sont réparties par thème :

- pour un service d'assainissement collectif : Réseau, collecte, épuration, abonnés, gestion financière,
- pour un service d'eau potable : qualité de l'eau, réseau, abonnés, gestion financière.

Cliquer sur l'onglet **saisir ou modifier** dans chaque thème. Vous avez alors accès à la page de saisie de données.

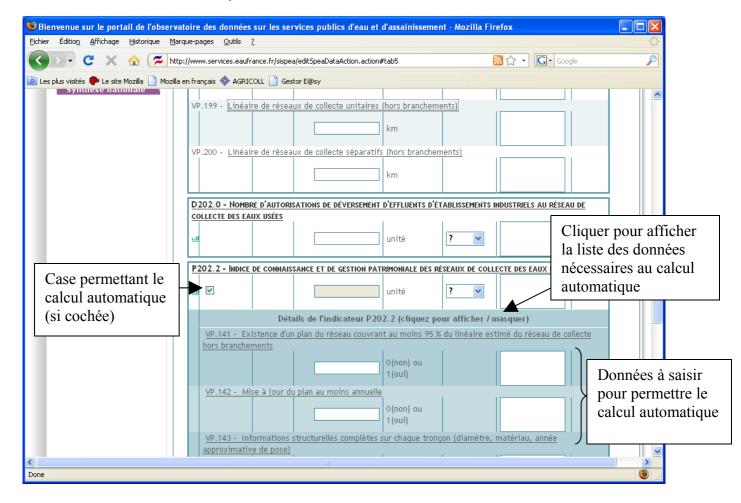




Pensez à sauvegarder régulièrement (au moins toutes les 60 min environs).

Toutes les données précédées d'un P+code concernent un indicateur de performance. Ces données peuvent se calculer automatiquement sur le portail à partir du moment ou :

- les données du dessous sont saisies,
- la case de calcul automatique est cochée.



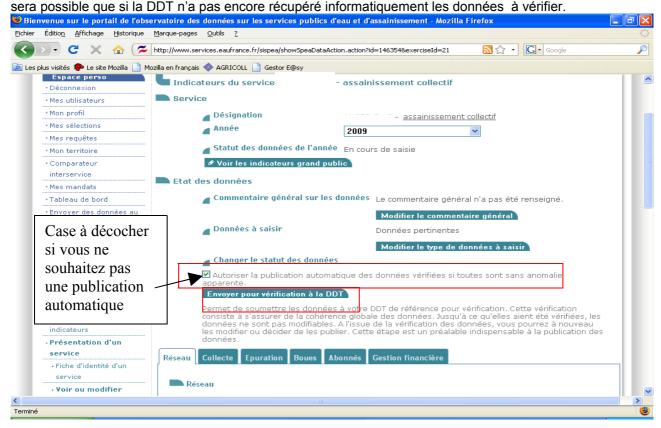
Nous vous conseillons pour la saisir d'utiliser les données détaillées quand ceci est possible afin de vous permettre de :

- comprendre le calcul
- vérifier que le calcul de votre RPQS .

Toutefois, si vous avez déjà calculé les indicateurs, vous pouvez décocher la case de calcul automatique (la case de saisie grisée deviendra blanche) et saisir directement.

Deuxième étape : Envoyez pour vérification

Après la saisie de l'ensemble de vos données, **décochez la case de publication automatique**, cliquez sur « **Envoyer pour vérification** » dans le paragraphe **Etat des données**. Si vous souhaitez revenir sur vos données après la soumission à vérification, vous pouvez **annuler cette soumission**. Cette annulation ne



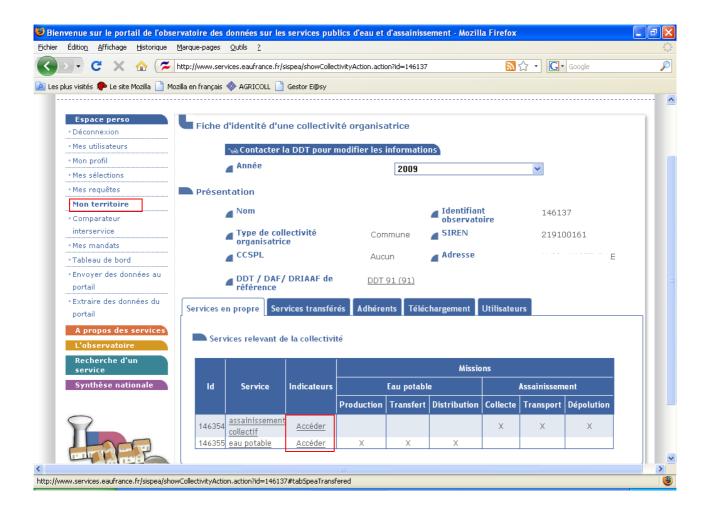
- 1 Vous recevrez un courriel vous précisant que vos données sont en attente de vérification.
- 2 M Lorsque la DDT récupérera vos données, vous recevrez un courriel vous précisant que vos données sont en cours de vérification.
- **3** Après vérification par la DDT qui aura alors donné un avis, (sans anomalie apparente, présomption d'anomalie ou anomalie) sur chacune de vos données saisies, vous recevrez un courriel vous précisant que vos données sont vérifiées. Vous pourrez alors :
 - soit les modifier ou saisir de nouvelles données ;
 - soit confirmer les avis de la DDT et publier vos données.

4 🖾 ATTENTION : En cas de vérification « sans anomalies de la part de la DDT » vos données seront publiées automatiquement. Si vous souhaitez éviter celà, pensez à décocher la case «publication automatique »

NB : Les avis de la DDT seront visibles au grand public sur le site de l'observatoire lorsque vous aurez publié vos données.

Comment modifier mes données suite à la vérification de la DDT ?

Dans **Mon territoire** sur le territoire de votre <u>service</u> (eau potable ou assainissement), cliquez sur **Accéder** dans la colonne **Indicateurs**.



Cliquez ensuite sur « Saisir ou modifier » dans le tableau des données. Vous avez alors accès à la page de saisie précédemment décrite avec vos données précédemment saisies et les avis de la DDT sur ces données. Vous pouvez modifier et/ou saisir de nouvelles données. La démarche est la même que celle décrite dans le paragraphe précédent. N'oubliez pas de « sauvegarder » puis de cliquez à nouveau sur le bouton « Envoyer pour vérification à la DDT ».

Comment valider et publier mes données ?

Dans **Mon territoire** sur le territoire de votre <u>service</u> (eau potable ou assainissement), cliquez sur **Accéder** dans la colonne **Indicateurs**. Vous visualisez vos données (bas de page) ainsi que les avis émis par la DDT.

Dans le paragraphe **Etat des données**, cliquez sur « **publier mes données** ». A partir de cet instant, <u>vos</u> <u>données</u> sont disponibles sur le site de l'observatoire et consultables par le grand public.

NB : Toutes les données que vous renseignez ne seront pas accessibles par le grand public. Certaines données pourront être communiquées sur demande.

Comment dé publier mes données ?

Si vous souhaitez modifier certaines valeurs après publication, vous avez la possibilité de dépublier vos données y compris celles des années précédentes.

Cette dépublication sera visible du grand public.

